

## ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2021

---

COMBATTRE HARCÈLEMENT SCOLAIRE - (N° 4658)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° AC56

présenté par

M. Labille, Mme Descamps et Mme Thill

-----

## ARTICLE ADDITIONNEL

### APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Au troisième alinéa de l'article L. 421-8 du code de l'éducation, après le mot : « addictives » sont insérés les mots : « ainsi que des actes de harcèlement scolaire ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement entend inscrire dans les missions du comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement la lutte et la prévention contre le harcèlement scolaire.